

Indexation annuelle des salaires et des indemnités du personnel non roulant transport de marchandises et logistique au 01.01.2020

Suite à l'indexation annuelle les salaires réels sont augmentés à partir du 01.01.2020.
Ci-dessous vous trouvez les salaires minimums augmentés.

Classe	Fonction	Salaire horaire en € 38 h/semaine	Salaire horaire en € 39 h/semaine avec 6 jours de compensation payés
Classe 1	Magasinier type 1	€ 12,5025	€ 12,1810
Classe 2	Technicien de surface	€ 13,0835	€ 12,7475
	Magasinier type 2		
	Magasinier type 3		
	Magasinier type 5		
	Homme à tout faire (H/F)		
Classe 3	Magasinier type 4	€ 13,4260	€ 13,0830
	Magasinier type 6		
	Magasinier type 7		
Classe 4	Magasinier type 8	€ 13,7695	€ 13,4165
	Fonction supervision magasin type 1		
Classe 5	Fonction supervision magasin type 2	€ 14,1130	€ 13,7520
	Contrôleur de qualité		
Classe 6	Fonction supervision magasin type 3	€ 14,4045	€ 14,0345
Classe 8	Fonction supervision magasin type 4	€ 14,6955	€ 14,3190

La prime d'équipe (h avant 07h00 ou après 19h00 et conditions supplémentaires)
est de 7,50% du salaire horaire barémique.

La prime de nuit (h entre 20h00 et 06h00 et conditions supplémentaires)
est de 12,50% du salaire horaire barémique.

La prime de nuit et la prime d'équipe ne peuvent pas être cumulées.

Indemnité d'ancienneté en €/heure

Ancienneté d'entreprise ininterrompue de 1 an	€ 0,0555
Ancienneté d'entreprise ininterrompue de 3 ans	€ 0,1130
Ancienneté d'entreprise ininterrompue de 5 ans	€ 0,1705
Ancienneté d'entreprise ininterrompue de 8 ans	€ 0,2280
Ancienneté d'entreprise ininterrompue de 10 ans	€ 0,2855
Ancienneté d'entreprise ininterrompue de 15 ans	€ 0,3430
Ancienneté d'entreprise ininterrompue de 20 ans	€ 0,4005